

Ecrit par le 16 décembre 2025

# La Région Sud lance 'Zou ! Télétravail' pour favoriser l'usage du TER



La [Région Sud](#) lance un abonnement mensuel en faveur de l'usage des TER pour les travailleurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Avec la crise sanitaire du Covid-19, le télétravail est en train de devenir la norme pour un grand nombre de salariés. C'est pourquoi, dans un contexte de plan de relance en faveur de l'usage des TER en Paca, la Région Sud met en place le Pass 'Zou ! Télétravail', qui offre plus de flexibilité et plus d'économie tout en garantissant le droit à la participation de l'employeur de 50 % sur le titre de transport.

Pour les travailleurs, cet abonnement mensuel permet d'effectuer, au choix, 20 ou 30 trajets maximum à des tarifs avantageux entre son domicile et son lieu de travail. Le Pass est disponible sur automate en gare, chargeable sur carte billettique. Pour le Vaucluse, la demande de la carte Zou ! peut se faire en ligne sur le site de la [SNCF](#) ou aux guichets de la gare d'Avignon.

Ecrit par le 16 décembre 2025

**Les destinations pour le Vaucluse :**

Orange - Avignon centre : 2,70 € (20 voyages), 2 € (30 voyages)

Avignon centre - Carpentras : 2,50 € (20 voyages), 1,90 € (30 voyages)

Miramas - Avignon centre : 5,50 € (20 voyages), 4,10 € (30 voyages)

L'Isle-sur-la-Sorgue - Cavaillon : 1,20 € (20 voyages), 0,90 € (30 voyages)

---

## **Sorgues : le réseau de transports en commun Sorg'en bus lance une nouvelle ligne scolaire**

Ecrit par le 16 décembre 2025



Le réseau [Sorg'en bus](#), qui comprend quatre lignes de bus desservant la commune jusqu'aux portes du centre commercial Avignon Nord, met en place une nouvelle ligne scolaire à la rentrée qui reliera l'avenue Louis Lépine au Château Saint-Hubert à Sorgues.

Cette ligne vient en complément des deux autres lignes scolaires existantes, la première reliant le collège Marie Rivier au lotissement Les Cadenières, tandis que la seconde concerne les collèges Frédéric Mistral et Diderot. A noter que Sorg'en bus s'adapte au contexte de crise sanitaire. Le port du masque est obligatoire sur l'intégralité du réseau et les bus sont quotidiennement nettoyés.

**Pour connaître les arrêts ainsi que les horaires de passage des bus, [cliquez ici](#)**

Ecrit par le 16 décembre 2025

## Grand Avignon : 5 € offerts pour le renouvellement du Pass vélopop'



Pour celles et ceux dont le Pass annuel velopop' est arrivé à expiration et qui souhaiteraient le renouveler, le réseau de transports du Grand Avignon [Orizo](#) offre 5 € lors de la réinscription. A noter que le Pass est utilisable avec les 300 vélopop' répartis sur les 30 stations présentes dans le Grand Avignon.

**L'offre est valable jusqu'au 31 août 2020. Pour en bénéficier il suffit d'appeler le 0810 456 456.**

Ecrit par le 16 décembre 2025

# LEO : « Le dossier doit être intégralement repris »

L'Autorité environnementale (AE) du conseil général de l'environnement et du développement durable vient d'émettre son avis consultatif concernant le projet de Liaison Est-Ouest (LEO) située au Sud d'Avignon. L'AE, dont la mission est d'évaluer les impacts des grands projets et programmes sur l'environnement, se montre très critique vis-à-vis du projet.

« Le dossier présenté est constitué de documents disparates, s'étalant de 2002 à 2020, et notamment d'une étude d'impact obsolète, non conforme aux dispositions de la directive 'projet', sans actualisation ni de l'ensemble du projet ni même de la tranche 2, objet de la demande d'autorisation environnementale, explique l'AE dans ses conclusions. En l'état, le dossier fait apparaître de nombreuses lacunes et insuffisances vis-à-vis des principaux enjeux environnementaux relevés par l'AE : la préservation de l'exceptionnelle richesse du milieu naturel (notamment de la Durance), la réduction de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores dans le secteur du projet, mais aussi dans celui de la rocade sud et dans l'ensemble de l'agglomération, la prévention des risques d'inondation et les émissions de gaz à effet de serre liées à la réalisation d'un projet induisant un accroissement des trafics routiers. »

## Une première tranche mise en service en 2010

Le projet de liaison Est-Ouest consiste en un contournement routier de l'agglomération d'Avignon par le sud, en créant une voie nouvelle de 13 km destinée à fluidifier les trafics de la ville (notamment la rocade Charles de Gaulle) et de l'agglomération ainsi que le Nord des Bouches-du-Rhône. Sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur-Dreal), l'infrastructure, constituée de 3 tranches dont la première a été mise en service en 2010, doit comprendre au total 2 ouvrages de franchissement de la Durance, en site Natura 2000, un ouvrage sur le Rhône et sept échangeurs. Le projet a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en octobre 2003 et d'un arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en août 2003, modifié en 2018 (sans saisine de l'AE).

## Incidences importantes sur le milieu naturel

« Les conditions du choix il y a une vingtaine d'années de la variante en cours de mise en œuvre, qui, avec ses deux franchissements de la Durance, apparaît aujourd'hui être celle présentant les incidences les plus importantes sur le milieu naturel, poursuit l'organisme dépendant du ministère de la Transition écologique. Les dispositions retenues par le maître d'ouvrage pour le viaduc de la tranche 2 en maximisent en outre les incidences : franchissement en biais, présence de 6 piles dans le lit mineur, construction obstruant les quatre cinquièmes du lit, passage en immédiat aval du seuil 68 qui concentre les zones de frayères, notamment de l'Alose feinte. L'AE considère nécessaire de rechercher des

Écrit par le 16 décembre 2025

solutions de substitution permettant de garantir l'absence de perte nette de biodiversité. »

### **Un doute sérieux quant à la préservation de l'intégrité du site**

« L'analyse d'incidences Natura 2000 comporte des lacunes, assure l'AE dans la synthèse de sa conclusion. Elle Ignore un certain nombre d'habitats et d'espèces à l'origine de la désignation de la zone spéciale de conservation (ZSC) au titre de la directive 'Habitats, faune, flore' et de la zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive 'Oiseaux'. »

Par ailleurs, l'AE rappelle que l'autorité décisionnelle n'est pas en mesure d'octroyer une autorisation environnementale dès lors que les incidences résiduelles sont significatives et qu'il existe un doute sérieux quant à la préservation de l'intégrité du site.

Au final, cet avis facultatif, faut-il le rappeler, préconise « d'actualiser l'étude d'impact en conformité avec la réglementation, voire reconstruire le projet pour tenir compte du contexte actuel et futur. Le dossier doit par conséquent être intégralement repris, complété et présenté de nouveau à l'AE ».

Une conclusion qui pourrait ouvrir la brèche aux partisans, de plus en plus nombreux, d'un passage de la LEO dans le Nord des Bouches-du-Rhône, avec une connexion au pont de Bonpas et une proximité avec le Min de Châteaurenard en plein développement actuellement, et ainsi éviter un nouveau franchissement de la Durance histoire de mobiliser les crédits actuels sur la réalisation d'un pont sur le Rhône (tranche 3), indispensable pour justifier l'ensemble de la réalisation de cet infrastructure.

## **Transports en commun du Grand Avignon : une minute de silence en hommage au conducteur de Bayonne**

Ecrit par le 16 décembre 2025



Ecrit par le 16 décembre 2025

Aujourd'hui à 19h30, la direction et les personnels de Transdev, TCRA et du réseau Orizo, en accord avec le Grand Avignon, invitent les voyageurs et le personnel à respecter une minute de silence en hommage au conducteur du réseau urbain du Pays Basque sauvagement agressé dimanche 5 juillet à Bayonne. L'horaire a été défini de manière à se caler avec le départ d'une marche blanche organisée à Bayonne. A ce moment-là, l'ensemble du réseau Orizo marquera un arrêt d'une minute.

---

## Orizo : reprise de la vente de tickets dans les bus

Ecrit par le 16 décembre 2025



À compter du lundi 15 juin, tous les bus du réseau Orizo proposeront de nouveau la vente du ticket 1 voyage à bord avec rendu de monnaie. À noter que le port du masque est toujours obligatoire aux arrêts et pour voyager.

## Retour à la normale sur le réseau Orizo

Ecrit par le 16 décembre 2025



[Le réseau de transports en commun du Grand Avignon](#) reprend un fonctionnement normal à partir du mardi 2 juin. À noter cependant qu'il n'y aura pas de service après 22h30 les vendredis et samedis (lignes Tram/ C2/ C3/ Cityzen Italiens) et les baladines ne feront pas encore leur retour dans les rues d'Avignon car il est toujours impossible de respecter la distanciation physique dans ces petits véhicules.

Concernant les bus, depuis le 28 mai, la montée s'effectue de nouveau par la porte avant. [Orizo](#) rappelle qu'il est impératif de présenter un titre de transport valide, aucune vente de ticket ne sera effectuée à bord et le port du masque est toujours obligatoire aux arrêts et pour voyager.

Ecrit par le 16 décembre 2025

# Bus du Grand Avignon : la montée par l'avant désormais autorisée



A compter du jeudi 28 mai, la montée dans les bus du réseau Orizo redevient obligatoire par la porte avant.

Par contre, si la vente à bord n'est toujours pas possible, il est désormais possible d'acheter son ticket via l'appli mobile Orizo ou par SMS au 93200 en tapant 'Orizo'.

---

## Transports en commun: le retour à la

Ecrit par le 16 décembre 2025

## normale se poursuit

À compter du lundi 25 mai, le réseau de transports en commun du Grand Avignon évolue. Si la plupart des lignes fonctionne à 100 %, les fréquences seront améliorées avec la mise en service des lignes 13 et 15, de Cityzen Italien et Cityzen République et de la navette Piot.

Vous trouverez [ici les horaires détaillés par ligne](#)

Avant d'emprunter les transports, Orizo émet quelques recommandations : la montée dans les bus s'effectue toujours par la porte arrière, aucun ticket n'est vendu à bord des bus et il est impératif de présenter un titre de transport valide.